

Loi de l'impôt sur le revenu

vu le jour ce programme conçu et appliqué à la hâte. On constate maintenant que c'est un échec total, un fiasco. Le ministre n'arrivera pas à expliquer logiquement ou à justifier comment les propriétaires de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard pourront bénéficier d'une allocation de \$500 non imposable, alors que partout ailleurs au Canada les propriétaires devront se contenter d'une allocation imposable de \$350. Les Canadiens considèrent déjà que ce programme est mauvais et c'est ce qui explique le peu d'empressement manifesté jusqu'à présent par les citoyens des six provinces qui pourraient en bénéficier.

J'ai une question à poser au ministre d'État aux Affaires urbaines: pourquoi a-t-on créé une nouvelle administration au lieu d'avoir recours aux services de la SCHL? Pourquoi l'a-t-on installé à Montréal, dans une province qui refuse de participer? Il y a qu'une seule explication logique à cela, et c'est parce que Montréal est la circonscription du ministre d'État aux Affaires urbaines et du premier ministre. Pourquoi le gouvernement ne pouvait-il avoir recours aux services de la SCHL? Celle-ci dispose déjà de bureaux et d'employés à travers tout le pays. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas eu recours aux dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, ce qui n'aurait pas exigé un personnel supplémentaire. Une simple modification à cette loi aurait permis de déduire une certaine somme aux fins de l'isolation des maisons. C'aurait été la façon la plus simple de procéder. Et c'aurait été également juste et équitable.

M. Chrétien: Et coûteuse.

M. McGrath: La réaction partisane du gouvernement à une situation politique l'été dernier est la cause de ce méli-mélo que le ministre ne peut d'ailleurs justifier d'aucune façon. On nous demande d'approuver un programme qui désavantage la population de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Je ne crois pas que le fait que ces provinces ne soient pas gouvernées par des Libéraux ait grand-chose à voir là-dedans, quoi que j'aie des doutes. Tout nous permet de conclure que le gouvernement a déplacé ses bureaux, du moins dans le cas de la Nouvelle-Écosse, dans le but de tirer Gerry Regan d'une situation délicate. Le gouvernement n'a pas apporté de solution à la crise énergétique en instituant un programme national de conservation de l'énergie, mais il s'est quand même orienté dans la bonne direction. Je concède que c'était un pas dans la bonne voie, mais au lieu d'appliquer le programme à tout le pays, on nous pénalise. Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick doivent payer pour le pétrole importé le même prix que la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard. Je parle du prix du pétrole utilisé pour le chauffage des maisons et de l'économie du pétrole afin de faire notre part pour atténuer les effets de cette crise énergétique.

● (1552)

Je demande au ministre de reconsidérer la réponse qu'il a donnée au député de Saint-Jean-Ouest et de nous dire d'où il tient ces données statistiques trompeuses relatives à l'électricité produite au moyen du pétrole à Terre-Neuve par rapport à l'électricité produite également par le pétrole dans l'Île du Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Ils n'y a réellement aucun rapport.

Une voix: Il y en a.

[M. McGrath.]

M. McGrath: Je parle du prix du mazout et du prix du chauffage d'une maison. Un petit pourcentage de maisons en Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard sont chauffées à l'électricité. Mais puisque la vaste majorité des maisons y sont chauffées au mazout, comme c'est le cas dans le reste du Canada, pourquoi n'applique-t-on pas le même programme partout au lieu de ce programme discriminatoire qu'on nous demande maintenant d'accepter?

M. Jones: Monsieur l'Orateur, cet article du bill est de toute évidence le plus odieux. Il me fait penser à un dicton que je reformulerais ainsi: «Le gouvernement donne et le gouvernement reprend, mais parfois le gouvernement prend avant de donner». C'est ce qui se produit en l'occurrence.

Cet article est non seulement injuste à l'égard de certaines parties du pays et de leurs citoyens, mais de plus il se fonde sur un système de double mesure. Tant qu'à avoir une fiscalité et une législation fiscale, autant qu'elles soient justes et équitables. Cet article n'est ni juste ni équitable. Il est incontestablement injuste et discriminatoire. Il est en outre mal rédigé. J'ignore qui en est l'auteur mais je prie le ministre de faire preuve de simple bon sens et de culture juridique. Supprimons cette disposition. Il n'y a rien à gagner à avoir encore plus de fonctionnaires examiner encore plus de paperasse.

Le ministre devrait laisser tomber cet article qui pourrait bien être un indice de ce qui nous attend? Le fisc va-t-il exiger en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu que le contribuable tienne compte, en calculant son revenu imposable de toutes les subventions, de toutes les remises, de toutes les réductions de taux d'intérêts et de toutes les prestations qui lui sont accordées dans le cadre, par exemple, du NIP et d'autres programmes? J'aimerais que le ministre réponde à cette question. C'est une question qu'on est en droit de se poser, et si le ministre est juste, il y répondra. Et s'il veut se montrer réellement juste et honnête envers les citoyens et le Parlement, non seulement répondra-t-il à cette question, mais il enlèvera également cet article.

[Français]

M. La Salle: Monsieur le président, je voudrais profiter de cette occasion pour étudier deux points. D'abord, bien sûr, cette subvention qui n'en est pas vraiment une et cette absence de consultation qui aurait été nécessaire. Je pense bien que le Québec, comme peut-être une ou deux autres provinces, aurait probablement pu bénéficier de ces subventions à la même date que cela a été possible pour d'autres provinces. Je pense que le ministre responsable actuel comprendra que cette absence de consultation suffisante avec les provinces est probablement due au fait que les provinces n'ont pas toutes accepté ce projet.

A mon avis, cela est un exemple typique d'absence de consultation que de ne pas permettre aux provinces de participer à l'élaboration d'une politique. Cela n'est pas croyable, monsieur le président! Il me semble que si le ministre responsable voulait manifester de la générosité à ce niveau d'un milliard de dollars, il lui aurait été possible de convoquer les provinces, de leur parler de ces objectifs, de l'importance bien sûr du gouvernement fédéral de veiller à la conservation de l'énergie, et partant de là, j'ai l'impression que les provinces auraient pu faire d'excellentes suggestions, et du même coup il aurait été possible, je crois, de trouver un terrain d'entente et de permettre à chaque province, compte tenu de ses besoins ou de sa façon de voir les choses, de bénéficier de cette subvention